

2025/0187

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le 21 AOUT 2025

ID : 059-215900358-20250821-20250821_D025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 10

Etaient présents : MM. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. PETIT. WERY. RAVIDAT et ASCONE.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER

Absents : Mmes CAFFIAU. DELBRUYERE. BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et MM. CHRETIEN. CHATELAIN. JOSSET et CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : PRISE DE POSSESSION DU CHEMIN DE L'EPINETTE.

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que les travaux de mise à 2x2 voies de la RN2 du contournement d'Avesnes-sur-Helpe financés par l'Etat, pour la partie du pont rail et de la création du Chemin de l'Epinette qui ont commencé en juillet 2022, se sont achevés le 11 juin 2025.

Vu la visite, en date du 11 juin 2025, visant à recueillir l'avis de la commune d'Avesnelles, en tant que gestionnaire du rétablissement de l'Epinette, avant sa mise en service,

Vu les remarques et points de blocage à la mise en service adressés par la commune, en date du 19 juin 2025, à la DREAL,

Vu le compte rendu de visite préalable de mise en service au rétablissement du chemin de l'Epinette, rédigé par la DREAL en date du 27 juin 2025, apportant réponses à toutes les remarques formulées par la commune d'Avesnelles,

Vu la demande de mise en service concernant le rétablissement du chemin de l'Epinette formulée par les services de la DREAL,

Le Maire propose au conseil municipal d'accepter l'intégration du chemin de l'Epinette dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour la prise de possession et l'intégration dans le domaine public communal concernant la mise en service du chemin de l'Epinette suite aux travaux de la DREAL.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES le 20 AOUT 2025

Le Maire,

